

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 avril 2018
Français
Original : arabe

**Lettre datée du 29 mars 2018, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente
des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et conformément au paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, en vertu duquel tout Membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur un différend ou une situation dont la prolongation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, je vous informe par la présente d'un acte par lequel le Qatar a mis en péril la sécurité et la sûreté de l'aviation civile internationale.

Je tiens à citer à cet égard notre dernière lettre adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2018/46](#)), dans laquelle nous avons signalé au Conseil deux incidents aériens en date du 15 janvier 2018, par lesquels le Qatar avait mis en danger 298 passagers. Ce jour-là, des avions de combat qatariens s'étaient approchés dangereusement de deux avions civils émiriens (le vol UAE837/EK837 de la compagnie Emirates et le vol ETD23B/EY371 de la compagnie Etihad Airways), alors qu'ils avaient emprunté des couloirs aériens internationalement reconnus.

Il est regrettable que le Qatar persiste à commettre des actes irresponsables qui compromettent la sûreté des vols civils opérés par des appareils battant pavillon émirien. Le 26 mars 2018 à 11 h 35 (heure locale), deux avions de combat qatariens se sont approchés d'un avion émirien de type Airbus A320, immatriculé A6-HMS, qui circulait dans le couloir aérien UL768 internationalement reconnu et se trouvait dans une zone relevant de l'autorité du Bahreïn. Les deux appareils s'étant approchés dangereusement de l'avion civil, le système d'alerte spécial s'est activé pour éviter une collision et le pilote de l'Airbus a dû prendre de l'altitude pour échapper à un accident. Le Qatar n'avait aucunement prévenu au préalable le centre de contrôle aérien bahreïnien.

On trouvera en annexe des cartes illustrant l'incident susmentionné, sur lesquelles il apparaît clairement que le Qatar a commis une violation flagrante des lois et règlements relatifs à l'aviation civile internationale. Les Émirats arabes unis ont informé l'Organisation de l'aviation civile internationale de ces faits survenus le 26 mars 2018, suivant la procédure établie pour garantir la sûreté et la sécurité de la navigation aérienne.

Le comportement du Qatar, qu'il s'agisse des incidents déplorables et dangereux décrits plus haut, de la menace permanente que cet État pose à la liberté de navigation aérienne internationale ou de la mise en danger de la sécurité des voyageurs, fait



pressentir des frictions internationales ainsi que des désaccords, au sens prévu à l'Article 34 de la Charte.

Enfin, les Émirats arabes unis réaffirment leur attachement sans réserve à la sûreté et à la sécurité de la navigation aérienne internationale et leur respect absolu des règles de droit, principes et procédures en vigueur dans ce domaine sur le plan international.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Lana Zaki **Nousseibeh**

**Annexe à la lettre datée du 29 mars 2018 adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente des Émirats arabes unis auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

ANNEXE PAGE 1

[Cadre en haut à droite :] Zone de contrôle aérien relevant du Bahreïn

[Grand cadre de droite :]

Entrave à la navigation d'un avion civil de type A320, le 26 mars 2018

Coordonnées : E 0513643 N 261932

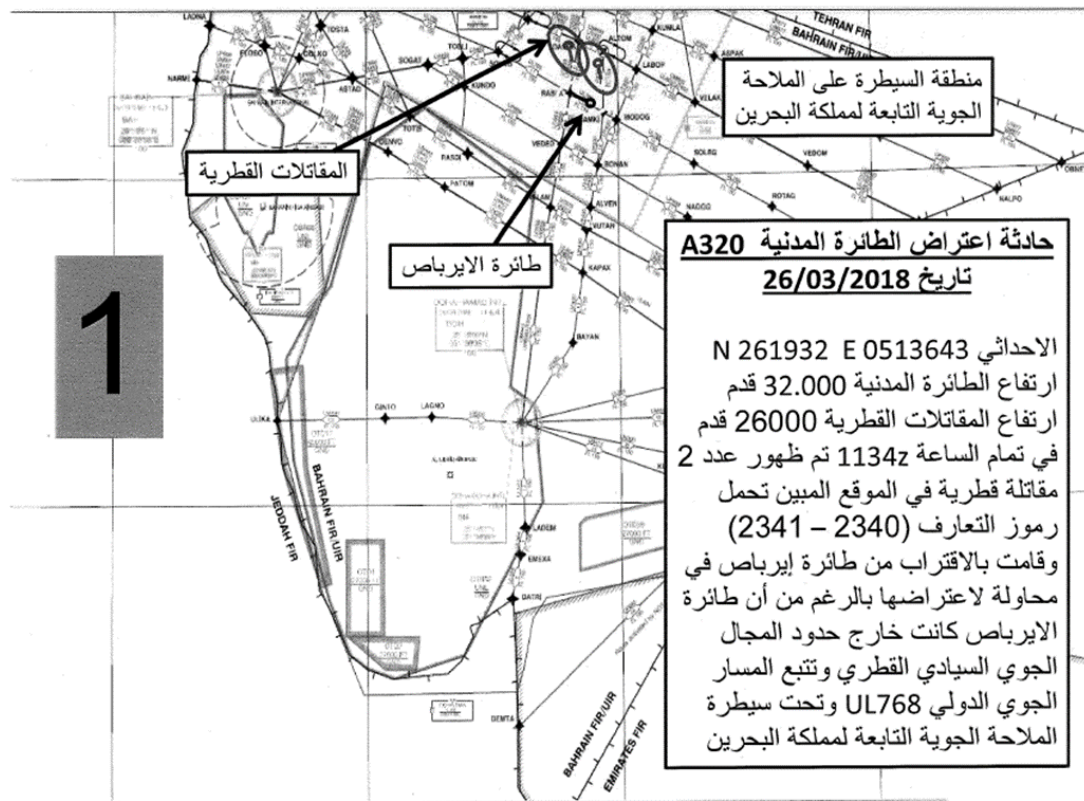
Altitude de l'avion civil : 32 000 pieds

Altitude des avions de combat qatariens : 26 000 pieds

À 11 h 34 précises, deux avions de combat qatariens sont apparus au point indiqué (codes transpondeur 2340-2341). Ils se sont approchés de l'Airbus dans l'intention de l'intercepter, alors qu'il se trouvait en dehors de l'espace aérien qatarien et suivait le couloir aérien international UL768 dans la zone de contrôle aérien bahreïnien.

[Cadre milieu :] Airbus émirien

[Cadre gauche :] Avions de combat qatariens



ANNEXE PAGE 2

[Cadre en haut à droite :] Zone de contrôle aérien relevant du Royaume de Bahreïn

[Grand cadre de droite :] **Déroulement des faits**

Heure : 1135Z

Coordonnées : E 0513643 N 261932

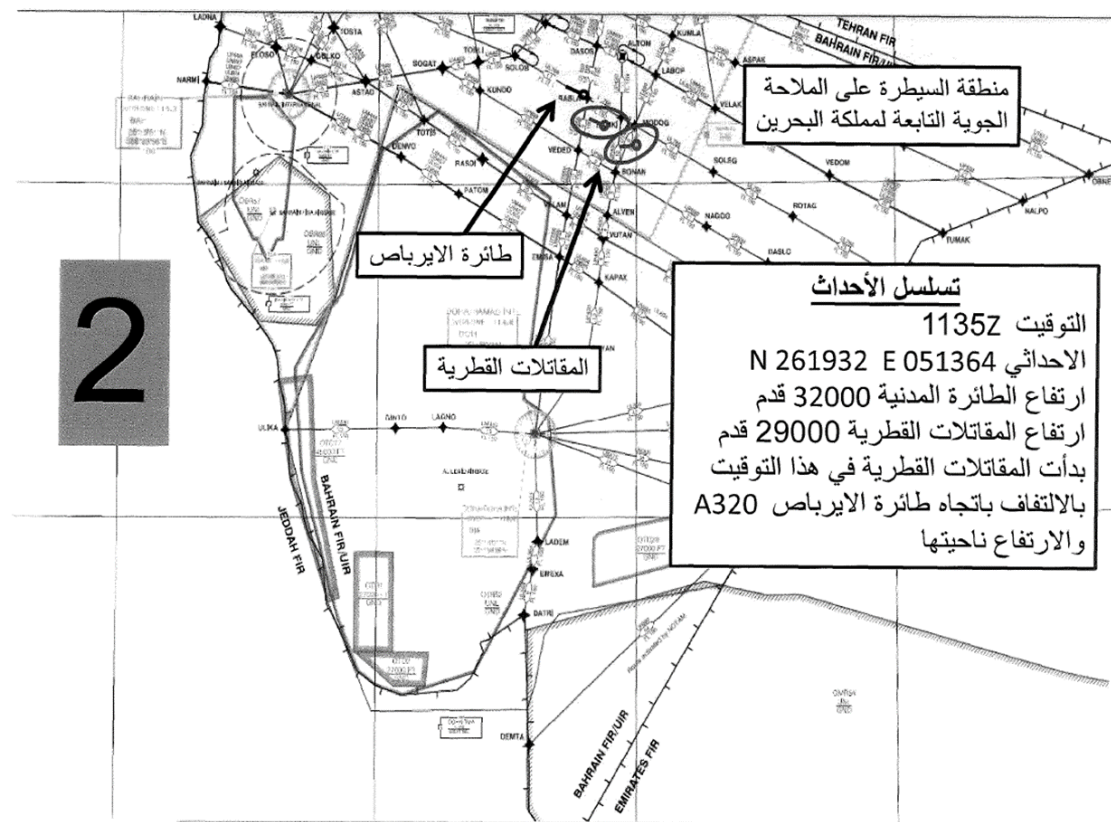
Altitude de l'avion civil : 32 000 pieds

Altitude des avions de combat qatariens : 29 000 pieds

À ce moment, les avions de combat qatariens ont effectué un virage en direction de l'Airbus A320 et ont pris de l'altitude.

[Cadre milieu :] Avions de combat qatariens

[Cadre gauche :] Airbus émirien



ANNEXE PAGE 3

[Cadre en haut à droite :] Zone de contrôle aérien relevant du Royaume de Bahreïn

[Grand cadre de droite :] **Déroulement des faits**

Heure : 1136Z

Coordonnées : E 0513643 N 261932

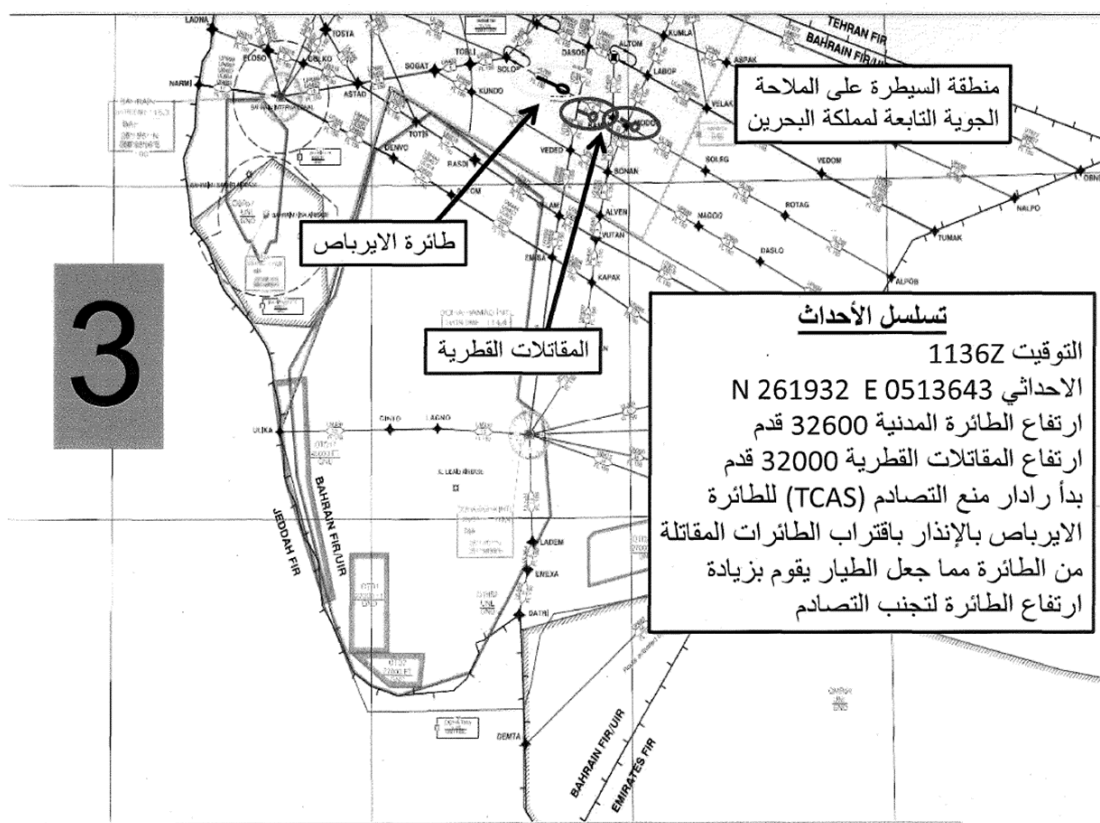
Altitude de l'avion civil : 32 600 pieds

Altitude des avions de combat qatariens : 32 000 pieds

Le système d'alerte de trafic et d'évitement de collision (TCAS) de l'Airbus a signalé le rapprochement des avions de combat. Le pilote a alors pris de l'altitude pour éviter une collision.

[Cadre milieu :] Avions de combat qatariens

[Cadre gauche :] Airbus émirien



ANNEXE PAGE 4

[Cadre en haut à droite :] Zone de contrôle aérien bahreïnien

[Grand cadre de droite :] **Déroulement des faits**

Heure : 1137Z

Coordonnées : E 0513643 N 261932

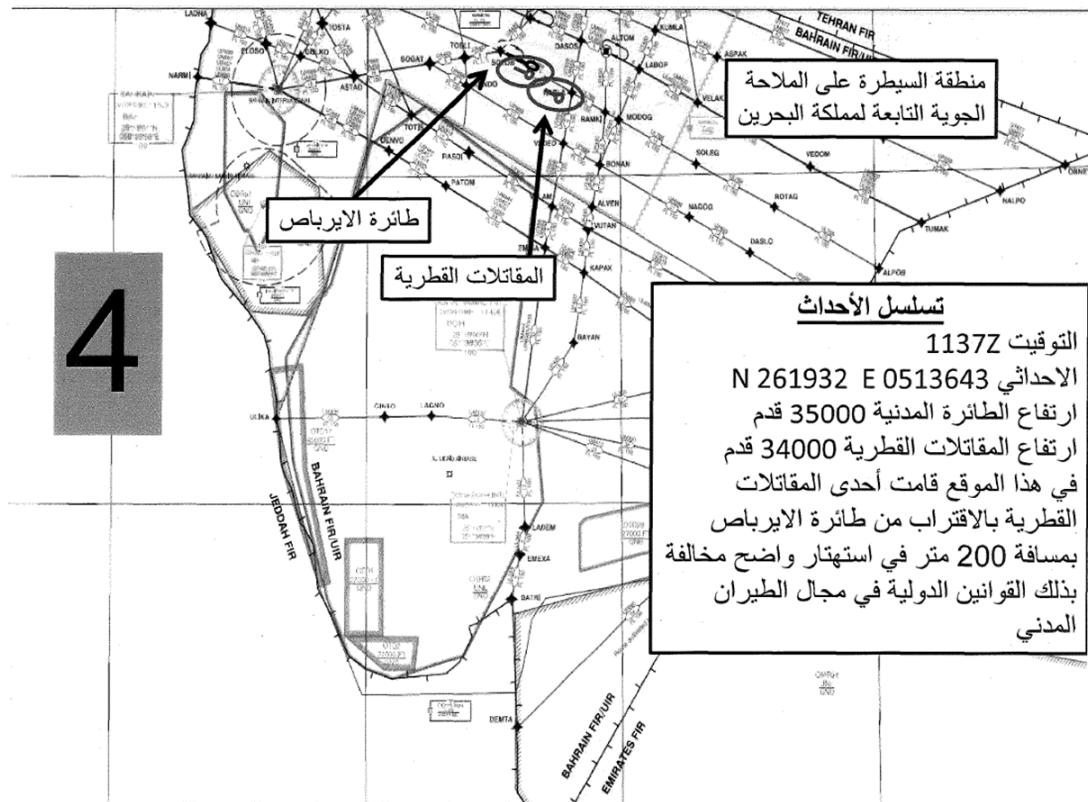
Altitude de l'avion civil : 35 000 pieds

Altitude des avions de combat qatariens : 34 000 pieds

À ce stade, l'un des avions de combat qatariens s'est approché à 200 mètres de l'Airbus, en toute imprudence et en violation des règles de droit internationales relatives à l'aviation civile.

[Cadre milieu :] Avions de combat qatariens

[Cadre gauche :] Airbus émirien



ANNEXE PAGE 5

[Cadre en haut à droite :] Zone de contrôle aérien relevant du Royaume de Bahreïn

[Grand cadre de droite :] **Déroulement des faits**

Heure : 1138Z

Coordonnées : E 0511422 N 262535

Altitude de l'avion civil : 35 000 pieds

Altitude des avions de combat qatariens : 34 000 pieds

Les deux avions de combat qatariens ont commencé à s'éloigner de l'Airbus et à redescendre à 26 000 pieds d'altitude, mettant fin à l'intervention.

[Cadre milieu :] Avions de combat qatariens

[Cadre gauche :] Airbus émirien

